

## Fiche « Alimentation en gaz »

**Synthèse : Étude de l'alimentation en gaz du Bourg du Rousset et du projet de Center-Parc**

**Nature des travaux :** Alimentation en gaz

### 1 - Objectif des travaux

Assurer une alimentation en gaz. pour les usages suivants :

Chauffage des cottages (400 unités)

Chauffage des équipements communs

Chauffage des équipements de loisirs (piscine, etc...)

Desserte des habitants pour Le Rousset et

éventuellement pour les communes environnantes

### Dimensionnement des besoins

Trois hypothèses de consommations :

1 : cottages et tous les équipements :  
20,3 MWh/an

2 : cottages et une partie des équipements communs avec un éventuel secours :  
8,8 MWh/an

3 : cottage seulement, une chaufferie bois est alors prévue pour les autres besoins :  
2,7 MWh/an

## 2 - Alternatives et justification des choix

Solutions raccordement sur le réseau Gaz Naturel : (réseau Grdf) :

-1 - à partir de Pouilloux : très peu de desserte sur le tracé de la conduite

-2 - à partir de Charolles permettant la desserte de 2 commune plus importantes : Saint Bonnet de Joux et la Guiche mais ce tracé représente un linéaire beaucoup plus long

Autre solution : réseau indépendant de type propane avec une cuve de stockage et un réseau desservant les collectivités autour et le Center Parc. Hypothèse non retenue par l'utilisateur final, exploitant du Domaine Center Parcs.

Le choix n'est pas finalisé car il peut dépendre du niveau de consommation.

## 3 - Présentation des travaux

Depuis Pouilloux : 8 500 m de canalisation sous voirie départementale ou communale de faible trafic

Depuis Charolles : 21 000 m de canalisation sous voirie départementale ou communale de faible trafic

Pas de difficulté particulière

En attente des réponses de Grdf sur le renforcement éventuel des postes et la faisabilité du raccordement

Pour la solution « propane » : 2 500 m de canalisation de desserte et pose d'une ou plusieurs cuves de stockage de gaz

### 3.1- Maitrise d'ouvrage

Sydesl : nécessité de lancer un appel d'offre pour une délégation de service public

### 3.2 - Présentation sommaire avec renvoi en annexe

Voir la présentation powerpoint ci jointe

## 4 - Impact sur l'environnement

*On peut distinguer les éventuels impacts pendant la durée des travaux, et les éventuels impacts durant le fonctionnement des équipements.*

4.1 - Impact pendant les travaux

A ce stade du projet, il n'a pas été identifié de risques particuliers pendant la durée du chantier. Les travaux se dérouleront avec les précautions d'usage pour un chantier de réseau gaz. Les impacts prévisibles sont donc liés à l'action d'engins de chantier (bruits, gaz d'échappements, circulation...)

Le projet intégrera :

- des dispositions visant à ne pas affecter les cours d'eau pendant les travaux à proximité

- les dispositions prévues par le règlement de voirie départementale pour limiter l'impact sur la chaussée (salissures...)

- des dispositions pour limiter au maximum la dégradation des terrains lors de la pose des canalisations en terrains privés

4.2 – Impact induit par la présence des équipements	<p>Les canalisations sont enterrées sous domaine public et ne nécessitent pas de travaux d'entretien. Il n'y a pas d'impact.</p> <p>Un impact lié à la livraison : l'accès sera facilité et en dehors des habitations</p>
5 - Impact sur le fonctionnement du service public	Création d'un service public de distribution de gaz avec possibilité d'alimenter de nouveaux usagers présents sur le linéaire.

#### 6 - Montants et financements

Coût des travaux	<p><b>Investissement</b></p> <p>En fonction de l'aménagement retenu et du scénario de consommation :</p> <p>Entre 1 044 000 €HT et 2 520 000 €HT pour le raccordement gaz naturel</p> <p>Le coût de l'investissement sera amorti sur le prix de vente du gaz proposé par le concessionnaire sauf pour la solution alimentation par Charolles (l'investissement est trop élevé en regard des consommations).</p> <p>Selon l'étude du SYDESL, en attente du coût final lié aux hypothèses de réfaction, la contribution départementale à l'opération pour assurer son équilibre est encore non définie à ce jour.</p>
------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------